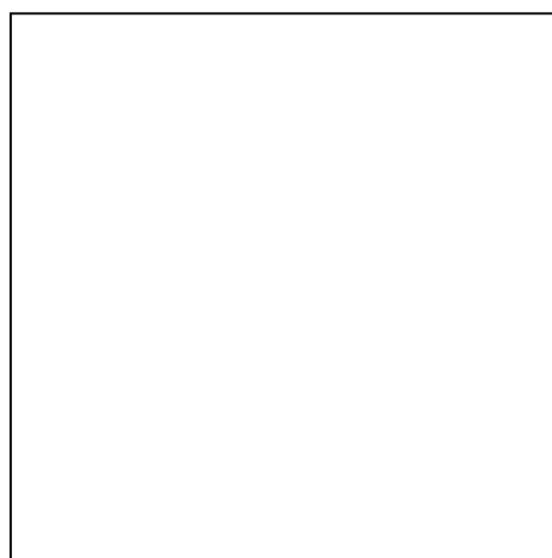


Approuvé par le conseil communautaire le



Plan au 1:2 500



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UD Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UDs Secteurs résidentiels peu denses
- UDs Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUH Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUe Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Alliement d'arbres
- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

- Risques naturels
 - Atlas des zones inondables
 - Risque Inondation - Zone rouge PPRI
 - Risque Inondation - Zone bleue PPRI
 - Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
 - Zones humides
- Autres
 - Bâtiment
 - Parcelle cadastrale
 - Axe routier principal
 - Hydrographie



N°	Description de l'aménagement réservé	Surface en m²	Beneficiaire
1	Extension de la STEP	9551	Communauté de Communes du Grand Pontarlier
2	Passerelle sur le Doubs pour modes doux et sa liaison avec la voie publique	362	Commune de Doubs
3	Sanction après la rue de la Grande Oie et l'ancienne N7	1825	Commune de Doubs
4	Création d'une piste cyclable	7662	Commune de Doubs
5	Création d'une piste cyclable	1312	Commune de Doubs
6	Accès à la zone 1AU	240	Commune de Doubs
7	Accès à la zone 1AU	596	Commune de Doubs
8	Aménagement voie	102	Commune de Doubs
9	Aménagement de piste cyclable	788	Commune de Doubs
10	Aménagement de piste cyclable	554	Commune de Doubs
11	Création d'une piste cyclable	3278	Commune de Doubs
14	Aménagement de carrefour	3236	Commune de Doubs
15	Accès à la zone 1AU	811	Commune de Doubs